



**11ème REUNION DE LA REGION ASIE-PACIFIQUE DE L'ASSEMBLÉE
PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE**

**Siem Reap 26– 28 février 2007
Royaume du Cambodge**

**RAPPORT D'ACTIVITES DU CHARGE DE
DE MISSION DE LA REGION EUROPE**

M. Freddy DEGHILAGE

Période juillet 2006 – février 2007

En 2006, la section luxembourgeoise s'est merveilleusement mobilisée pour accueillir, du 18 au 22 octobre, la XIX^{ème} session de l'Assemblée régionale Europe.

Notre assemblée composée à Luxembourg de 16 sections membres ou associées et trois parlements observateurs poursuivait plusieurs objectifs :

- Le premier objectif visait à finaliser un des thèmes largement débattus en 2005 à Monaco à savoir « Les organisations et associations oeuvrant à la promotion de la Francophonie en Europe ».
- Le deuxième objectif consistait à introduire le sujet à l'ordre du jour de la 20^{ème} assemblée régionale soit le thème relatif à « La Francophonie et les dispositifs de promotion des principales langues européennes ». M.Béteille de la section française présenta un rapport de mission en Pologne.
- Témoigner aux jeunes émanant du Parlement francophone des jeunes et du Conseil international des organisations de jeunes de la Francophonie de notre engagement à développer des liens de synergie entre PFJ et CIJEF et d'autre part de notre volonté de relier la réflexion conduite par les jeunes à celle engagée par la Communauté internationale telle fut la priorité que l'Assemblée régionale Europe s'était fixée en 2006.

Avec la collaboration de Mme Jacobs, ministre luxembourgeois de la famille et de l'intégration, de Mme Modert, Secrétaire d'Etat à la culture, de M. Metz directeur du service national luxembourgeois de la jeunesse mais aussi de représentants d'organisations internationales, les parlementaires francophones européens ont mené un débat ouvert avec sept représentants du PFJ et sept représentants du CIJEF, sur le thème « les jeunes, acteurs de changement et de développement par la participation ».

Dans son allocution d'ouverture, le Secrétaire général parlementaire de l'APF a défini le PFJ comme étant un programme éducatif et le CIJEF comme une structure d'expression. Lors de la présentation du bilan des actions menées en faveur des jeunes, par le Secrétariat général de l'APF, M. Legendre et M. Bachir Dieye, ont rappelé que depuis sa création, le PFJ a initié près de 250 jeunes francophones à l'activité parlementaire ! Ils soulignèrent également que la collaboration entre l'APF et les Nations Unies toute réussie qu'elle soit, mériterait d'être renforcée !

La participation aux travaux de la 19^{ème} Assemblée régionale Europe de représentants de l'OIF, du Conseil de l'Europe, de l'Unesco, de la Banque mondiale et du CIJEF témoigne de cette volonté de renforcer le partenariat avec ces organisations internationales. Celles-ci ont exposé leurs actions menées en partenariat avec la jeunesse et ont démontré que les jeunes étaient les acteurs du développement.

Le CIJEF ayant été créé par l'OIF en octobre 2005, j'ai invité à nos travaux, M.Salem Mohamed, chargé du secrétariat de cette nouvelle plate-forme internationale représentative de la jeunesse francophone.

Ce faisant, les parlementaires ont été informés des actions inscrites dans les statuts du CIJEF dont l'une d'entre elles vise la création ou la relance de Conseils nationaux de jeunes, structurés répondant à la définition d'organe consultatif, autonome, démocratique, le plus représentatif des jeunes et servant de cadre national de concertation, d'expression et d'action.

Pour M. Malik Sarr, Chargé de mission principal à l'OIF, il est important de reconnaître et de soutenir l'existence et l'action du CIJEF. En effet, il convient que celui-ci puisse jouer son rôle d'interlocuteur de l'OIF et de porte-parole auprès de la Francophonie et des autres organisations internationales, auprès desquelles il est déjà reconnu en tant que tel, pour faire connaître les analyses et propositions des jeunes francophones sur les grandes questions de société. L'action du CIJEF a donc vocation à être étroitement associée aux initiatives, non seulement du secteur jeunesse de l'OIF mais aussi d'autres directions, d'autres opérateurs et d'autres institutions.

Dans le cadre de l'analyse du contexte des politiques jeunesse dans les PECO réalisée avec l'aide de Mme Barriolade, il fut constaté que les autorités politiques de ces pays s'efforcent, depuis quelques années, de porter un plus grand intérêt à la jeunesse. Même s'il est reconnu que la question des Conseils nationaux de jeunes constitue un préalable à l'élaboration des politiques de jeunesse, force est de constater qu'en la matière le paysage est confus. Certes la plupart des pays disposent d'une structure de concertation avec les organisations de jeunes mais leur existence n'induit pas forcément leur consultation par les autorités qui font choix soit de les ignorer, soit d'en créer d'autres à leur convenance.

Afin de mieux percevoir les politiques intersectorielles de jeunesse dans les Etats européens membres de la Francophonie, mon secrétariat a réalisé un tableau récapitulatif des réponses au questionnaire qu'il avait adressé à l'ensemble des sections membres et associées. Il ressort de cette synthèse que la compétence relative à la jeunesse est souvent rattachée à des ministères et non à une coordination interministérielle en charge d'organiser l'action gouvernementale. Ces informations écrites ont été complétées par les interventions de la quasi unanimité des sections qui ont relevé plusieurs avancées.

Les jeunes invités à prendre part à nos débats ont, chacun, tenu à présenter non seulement leur expérience au PFJ et au CIJEF mais aussi leur structure nationale et les relations de celle-ci avec les pouvoirs publics. Ainsi, il a pu être démontré que certaines autorités ont fait choix de créer une structure de jeunesse qui en sa qualité de véritable organe de participation favorise non seulement l'expression des jeunes mais aussi leur participation à la prise de décision les concernant.

A la suite des exposés des uns et des autres, les jeunes qui avaient pris place à la tribune ont interpellé les parlementaires. De riches débats furent menés avec l'aide d'une journaliste luxembourgeoise spécialisée en la matière.

Comme de coutume TV5 Monde nous a fait l'honneur d'être parmi nous. En lien avec notre thème de débats, Mme Michèle Jacobs nous a présenté les programmes de la chaîne qui ont vocation de partir à la rencontre des jeunes. Elle nous a démontré que les avancées technologiques dont les jeunes sont particulièrement friands sont au cœur des préoccupations de la chaîne qui au travers de son dispositif multimédia « Apprendre et enseigner avec TV5 Monde » répond aux demandes de contenus interactifs, au bénéfice de tous ceux qui souhaitent se familiariser au français. La directrice des relations internationales et

institutionnelles à TV5 Monde a signalé qu'intéressée à répondre aux préoccupations des organisations de jeunes réunies à Luxembourg, TV5 Monde est prête à engager avec elles, une réflexion visant à étudier la faisabilité d'un partenariat en matière de production de modules illustrant les grands thèmes qui intéressent la jeunesse.

Tout au long de ces deux journées de travail intense, le partenariat avec les organisations de jeunesse fut manifestement le mot d'ordre, la consigne appliquée et promue par les organisations internationales.

- La direction de la jeunesse du Conseil de l'Europe réunit les jeunes, les réseaux de jeunesse, les institutions gouvernementales et les experts, dans une concertation permanente, sur les objectifs politiques et les pratiques dans le domaine de la jeunesse. Le principe de participation des jeunes trouve sa pleine expression dans le système de cogestion qui préside à l'élaboration de la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe.
- L'Unesco dont l'objectif est de développer le savoir-faire des jeunes considère ceux-ci comme une ressource, non comme un problème, comme des partenaires et non comme un groupe cible. L'Unesco appelle les Etats à améliorer leur coopération avec les organisations de jeunesse, à donner à une instance de représentation de la jeunesse un rôle de coordination, à surveiller en partenariat avec eux, les résultats des politiques jeunesse.
- La Banque mondiale qui intensifie depuis 2000 son travail avec et en faveur des jeunes intègre davantage dans ses projets les approches intersectorielles. Pour celle-ci investir davantage dans la jeunesse est impératif pour développer le capital humain, préserver les investissements, répondre aux demandes de service et de connaissance émanant des gouvernements et parce que les jeunes représentent une dividende démographique : 85% des jeunes de 15 à 24 ans vivent dans les pays en développement.

A l'issue des débats, les représentants du PFJ et du CIJEF ont déposé un texte commun intitulé Déclaration de Luxembourg.

En l'absence de consensus entre sections de l'APF, la résolution de l'APF a été soumise aux votes. La prise d'acte fut adoptée et le soutien au texte des jeunes, pris dans sa globalité fut rejeté. Les deux résolutions adoptées par l'assemblée régionale Europe furent adressées à notre Secrétaire général parlementaire afin d'être transmise au Bureau international de l'APF.

En sus de ce travail accompli par l'assemblée régionale, il me revient de faire état du programme d'actions de coopération de la Région Europe. La Conférence des Présidents réunie à Bucarest a pris la décision d'ouvrir à la jeunesse, ce programme qui jusqu'à présent était réservé aux parlementaires et aux fonctionnaires d'assemblée. L'été 2006, des stages d'immersion en langue française et culture francophone ainsi qu'une formation au Centre européen de langue française sis à Bruxelles ont dès lors été proposés à 10 jeunes roumains. De surcroît, la mise en œuvre de visioconférences a démarré. L'Université de Louvain examine avec l'université de Chisinau les modalités pratiques de mise en place d'un programme de formation. J'effectuerai dans ce cadre une mission en Moldavie prochainement.

Je vous informe, en outre, que du 23 au 27 août 2006, j'ai eu le plaisir de participer à la XXIIIème Session de l'Assemblée régionale Amérique à Toronto : l'occasion de présenter les activités de la Région Europe et de participer à leurs débats sur « La législation linguistique : les recours devant les tribunaux » et de présenter le modèle belge en la matière.

En septembre 2006, j'ai eu le plaisir de participer en ma qualité de Chargé de mission Europe et grâce au soutien de la section roumaine, au XIème Sommet de la Francophonie qui se tenait à Bucarest sur le thème « Les technologies de l'information dans l'éducation ».

En décembre dernier je me suis rendu à Vilnius pour participer à la 25^{ème} Session de l'Assemblée baltique où j'ai présenté les activités de l'APF . Cette mission m'a également permis de faire plus ample connaissance avec les membres de la délégation lituanienne de l'APF et de répondre à leurs nombreuses questions visant l'obtention du statut de section associée.

Depuis 2000, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a participé à 41 missions préparatoires et d'observation de l'Organisation internationale de la Francophonie dans 23 pays différents. 31 missions ont vu la participation de parlementaires issus de la Région Europe de l'APF (21 participations pour la section française, 8 pour la section Belgique dont la participation à la mission d'observation d'élections législatives au Cambodge en juillet 2003) et 2 participations pour la section jurassienne
